



## Assurance sans permis ???

Par **lyly68**, le **23/06/2013** à **17:10**

Bonjour je voudrais savoir s'il serait possible que mon conjoint assure ma voiture à son nom alors qu'il a pas le permis et que la carte grise est à mon nom ?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/06/2013** à **17:24**

bonjour

Ce peut être possible, mais l'assureur demandera qui sera le conducteur habituel, son permis de conduire et ses antécédents.

Il se posera toutefois la question:

Pourquoi votre conjoint veut être souscripteur alors que vous êtes titulaire de la carte grise et qu'il devra fournir votre permis et vos antécédents.

Ca sent une entourloupe: avez-vous été résiliée?

Par **lyly68**, le **23/06/2013** à **17:33**

oui j'ai été résiliée a cause des sinistre. pourquoi il lui demanderons mes antécédents ? Et comment peuvent-il être sur que j'ai déjà été assurer avant ?

Par **chaber**, le **23/06/2013** à **18:38**

C'est bien ce que je pensais.

[citation]l'assureur demandera qui sera le conducteur habituel, son permis de conduire et ses antécédents. [/citation]Tous les risques sinistrés, résiliés par l'assureur, sont enregistrés dans le fichier AGIRA.

Vous pouvez passer sous silence vos antécédents, mais dans les 2 mois vous recevrez un courrier précisant que votre contrat est nul pour fausse déclaration.

Il est possible de vous assurer auprès d'une société qui reprend les risques aggravés ou résiliés par l'assureur, mais les primes seront en conséquence.

Par **lyly68**, le **23/06/2013** à **20:48**

donc s'il l'assure à son nom ça coûtera aussi cher que si c moi qui l'assure ? vu qu'il veut une fiche d'information

Par **chaber**, le **24/06/2013** à **06:47**

bonjour

en effet, la tarification s'établit entre autres sur les critères conducteur habituel, donc vous-même.

Comme déjà dit, il existe quelques courtiers ou assureurs qui sont spécialisés pour les cas similaires au votre.

Si vous ne trouvez pas, vous pouvez faire une demande au Bureau Central de Tarification

Soyez sincère dans vos déclarations

Par **chaber**, le **24/06/2013** à **12:10**

[citation]si je mets mon frère en 2ème conducteur (il a le permis) et qu'il l'assure à son nom est-ce que ça reviendrait à la même chose que si ça serait mon conjoint ? Je cherche plusieurs solutions car je n'ai vraiment pas les moyens de payer une assurance trop chère. [/citation] Je me refuse à cautionner ce genre de magouillage toujours dangereux; les compagnies d'assurances sont de plus en plus soupçonneuses, à juste titre.

Le contrat d'assurances auto doit être établi en tenant compte du conducteur habituel, qui

sera vous-même.

Cette notion, dont j'ai déjà fait des enquêtes, est très facile à démontrer par les assureurs; d'où fausse déclaration avec les conséquences induites.